



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 20 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 14 mai 2021, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Étaient présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, FÉON Joël, GODARD Pierre, COURTOIS Karine, TURNI Rozenn, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie

Étaient absents (excusés) :

BADIER David a donné procuration à MARCHAND Sébastien
ROMMEÏS Marie-Cécile a donné procuration à BARBETTE Olivier
BAGUET Sébastien a donné procuration à TURNI Rozenn
DROUET Romain a donné procuration à FÉON Joël
VERGNE Céline a donné procuration à DUPETITPRÉ Patricia

Était absent (non excusé) :

COSNIER Jean-Yves

Secrétaire de séance : CHYRA Sarah

Date d'affichage : 27 mai 2021

Point retiré de l'ordre du jour : voté à l'unanimité

- *Intercommunalité : transfert de compétence en matière de PLU (Pas besoin de reprendre une délibération car la loi du 15 février 2021 prorogeant une nouvelle fois l'état d'urgence sanitaire a précisé que les délibérations « transfert automatique de la compétence PLU à l'EPCI » pouvaient être adoptées entre le 1er octobre 2020 et le 30 juin 2021. La délibération concernant la commune de MEZIERES SUR COUESNON date du 29 octobre 2020)*

DÉLIBÉRATION N° 26-2021 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2021
Nomenclature : 5.2

Le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 1^{er} Avril 2021 **est validé, à l'unanimité des membres présents.**

DÉLIBÉRATION N° 27-2021 : APPROBATION DEVIS – TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE LA VALLÉE VERTE – ISOLATION DES COMBLES PERDUS DU BATIMENT (PARTIE ANCIENNE)

Nomenclature : 1.1

Monsieur MARCHAND Sébastien, adjoint délégué des bâtiments communaux, présente au conseil municipal différents devis pour des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire de la Vallée Verte qui consistent à isoler les combles perdus du bâtiment (partie ancienne) et l'installation d'une ventilation double flux dans trois classes.

L'objectif principal de ces travaux est d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment de l'école et le confort des usagers.

Monsieur le Maire propose d'en débattre.

Après avoir pris connaissance du dossier technique, des devis et au vu du tableau comparatif des offres établi par l'ALEC, conseiller en énergie partagé, et **après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de retenir le devis de l'entreprise PROCESS RENOV HABITAT (FOUGERES) d'un montant de 6 560 € HT pour des travaux d'isolation des combles perdus de l'école (partie ancienne) et **AUTORISE** le maire à signer ledit devis au nom de la commune.

- **DÉCIDE** de reporter au prochain conseil municipal le choix du prestataire pour l'installation d'une ventilation double flux dans trois classes pour manque de précisions techniques.

DÉLIBÉRATION N°28-2021 : APPROBATION DEVIS - TRAVAUX DE PURGES ET D'ENROBÉS DANS LE CENTRE BOURG

Nomenclature : 1.1

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 11 700.24 € HT pour réaliser des travaux de purges et d'enrobés dans le centre bourg. Ces travaux sont la continuité des purges qui ont été réalisées dans le cadre du marché de l'aménagement et la sécurisation du centre bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 11 700.24 € HT pour les travaux énumérés ci-dessus et **AUTORISE** le maire à signer ledit devis au nom de la commune.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'association Méz'idées citoyennes demandant à la commune :

- de l'autoriser à installer une armoire dans la salle communale pour stocker leur matériel des ateliers et à entreposer leurs banderoles, piquets et panneaux signalétiques de manifestations dans un local communal.
- une prise en charge de frais de banderoles communes à trois associations communales (comité des fêtes, amicale laïque et Méz'idées citoyennes) pour un montant de 232.83 € TTC.

Mme TURNI Rozenn ne prend pas part au vote étant présidente de l'association Méz'idées Citoyennes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AUTORISE, à l'unanimité,** l'association Méz'idées Citoyennes à stocker une armoire dans la salle communale et leurs banderoles, piquets, panneaux signalétiques de manifestation dans un local communal (cave de l'espace détente de la vallée ou local de la salle des fêtes)
- **DÉCIDE, par 7 voix POUR, 1 CONTRE et 8 Abstentions,** à titre exceptionnel, de rembourser à l'association Méz'idées Citoyennes la somme de 232.83 € correspondant à des frais de banderoles communes à trois associations communales.

INFORMATIONS

- Suite à une requête de Mr et Mme BALLARD Gérard demandant l'annulation du permis de construire GRZELCZAK/ROSIER, le Tribunal Administratif de Rennes, par ordonnance du 16 avril 2021, a condamné la commune à leur verser la somme de 1000 € au titre des frais irrépétibles selon l'article L761-1 du code de justice administrative.

- Présentation des terrains dans le bourg

- Tableau des permanences pour les élections départementales et régionales – Dimanche 20 et 27 juin 2021 (à compléter)

- Proposition aux élus d'une formation sur « L'essentiel des finances locales » organisée par SUSANOO

* cette formation peut être proposée en présentiel à la mairie (date et heure non fixée mais ça sera un samedi à partir de septembre prochain) à la condition qu'il y ait 8 élus inscrits.

* sinon, si moins de 8 élus, elle sera ailleurs que Mézières sur toute la Bretagne ou en visio.

- Prochaines réunions de conseil : jeudi 17 Juin 2021 à 20 h – jeudi 8 juillet 2021 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 20 mai 2021 est levée à 22h30.